



Activités du déchet et de la propreté urbaine

Identification De Convention
Collective - IDCC 2149

Les activités

Les entreprises de la branche des activités du déchet assurent **des activités essentielles pour la salubrité et la qualité de vie de la population.**

La branche des activités du déchet et de la propreté urbaine rassemble toutes les entreprises dont les activités sont liées à la gestion des déchets et à la propreté urbaine. Elle couvre tous les types de collecte, de tri, de valorisation matière, organique et énergétique pour tous les types de déchets non dangereux. Elle couvre aussi le nettoyage de la voirie et des espaces publics.

Type d'activités: collecte, enlèvement et acheminement, tri, valorisation et traitement des déchets, service de nettoyage de voirie et d'infrastructures urbaines.

Elle n'intègre pas les entreprises de l'industrie et du commerce de la récupération (ferrailles, matériels industriels, recyclage, etc.), ou celles intervenant dans la collecte et l'acheminement des déchets industriels, les activités de curage des égouts, le nettoyage industriel et pétrolier.

Les chiffres clés 2022



1537 ⓘ
entreprises

Source : France compétences



59315 ⓘ
salariés

Source : France compétences



18673 ⓘ
**formations financées par AKTO (hors
alternance)**

Source : AKTO



1159 ⓘ
alternants

Source : AKTO



16 ⓘ
demandeurs d'emploi formés (POEC)

Source : AKTO

Les principaux enjeux

Le secteur des activités du déchet est caractérisé par des contraintes réglementaires fortes en matière de droit de l'environnement et de normes techniques, et par des changements de prestataires réguliers dans le cadre des marchés publics. La branche et ses métiers, du fait des évolutions réglementaires, techniques, technologiques, économiques, sociales, sociétales, énergétiques, numériques, ..., sont en profonde évolution.

- ✓ **Un environnement réglementaire qui impact** le secteur avec un grand nombre de normes liées à la sécurité et aux enjeux climatiques. Par exemple, la loi quinquennale de programmation [sur l'énergie et le climat](#) de juillet 2023 fixe un objectif ambitieux de diminution des émissions de CO2 (atteindre la neutralité carbone à horizon 2050). La loi [relative à la transition écologique](#) pour la croissance verte prévoit de diviser par deux le volume de déchets traités par l'enfouissement entre 2010 et 2025. Cela représente 8 millions de tonnes de déchets qu'il va falloir revaloriser et remettre la matière recyclée et l'énergie verte sur le marché mondial.
- ✓ **Des évolutions techniques, numériques, technologiques** avec l'accentuation de la technicité des métiers, le développement de l'informatisation voire de la digitalisation des processus, la robotisation des centres de tri avec l'introduction de l'Intelligence Artificielle et l'utilisation de l'outil numérique. Par exemple, le développement de robots intelligents de reconnaissance des flux de déchets permettra d'augmenter la qualité et les volumes des déchets triés et la cadence de production.
- ✓ **La transition écologique et énergétique** avec la collecte et la transformation des déchets permettent de diminuer les impacts négatifs des activités économiques. Elles contribuent notamment à réduire la consommation des matières non renouvelables, diminuant ainsi les émissions de CO2.

Les mutations du secteur devront s'accompagner d'une adaptation des métiers et d'une nécessaire évolution des emplois et des compétences.

Pour répondre à ces enjeux, la branche des Activités du déchet se fixe plusieurs priorités en 2023-2024 :

- ✓ **Développer la connaissance et l'attractivité des métiers** en réponse aux problématiques de métiers en tension
- ✓ **Identifier les exigences professionnelles des métiers** du secteur pour définir une offre de formation adaptée et créer de nouveaux parcours si nécessaire
- ✓ **Favoriser le maintien dans l'emploi** en accompagnant les évolutions des métiers par la formation et la professionnalisation des salariés les moins qualifiés et ainsi leur permettre d'évoluer dans leurs compétences et leurs fonctions. La diminution des effectifs sur les métiers d'agents de tri et de ripeurs nécessite d'anticiper le repositionnement des salariés
- ✓ **Promouvoir l'alternance** avec un objectif d'évolution à +3 % en 2023
- ✓ **Valoriser les CQP*** de branche par le lancement d'une campagne de communication dédiée

Les métiers en tension

- ✓ Chauffeur(se)
- ✓ Agent(e) de tri
- ✓ Agent(e) de maintenance

Les actions phares de 2023

A court terme, la branche se mobilise sur six projets prioritaires :

- ① La production d'une étude prospective sur la branche des activités du déchet à 5 ans
- ② La promotion du secteur et des métiers via [la campagne AKTO sur l'alternance 2023](#), et la production d'une vidéo et de fiches métiers pour l'Onisep
- ③ Travaux de révision des 3 CQP* (CQP Equipier de collecte, CQP Agent d'accueil de déchèterie et CQP Trieur) de branche en vue d'un enregistrement au RNCP avant le lancement d'une campagne de promotion
- ④ La réalisation d'une cartographie de l'offre actuelle de formation
- ⑤ Réflexion en cours sur la rédaction d'un accord [pro-A](#) (promotion et reconversion par l'alternance)
- ⑥ l'élargissement du sourcing par des actions vers les publics éloignés de l'emploi ([POEC](#), [HOPE](#), [parcours illettrisme](#), [travailleurs handicapés...](#))

* Certificat de qualification professionnelle de Branche